

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

L'HYPNOTISME

SES PHÉNOMÈNES ET SES DANGERS

M. l'abbé Touroude, l'auteur justement estimé des *Lettres au R. P. Hahn* sur les *Révolutions de sainte Thérèse*, vient de faire paraître une étude sur l'hypnotisme, ses phénomènes et ses dangers (1). Nous ne manquons pas de livres sur ce sujet, toujours palpitant d'actualité. Nous sommes une génération très prolifique ; nous ne produisons pas des livres, mais des bibliothèques : nous avons la bibliothèque du libéralisme ; le transformisme travaille à la sienne ; l'hypnotisme jaloux de ses devanciers, nous en fournit une troisième. Il est possible qu'à travers toutes ces intempérances, il y ait des inutilités ; les livres décisifs sont rares ; quand ils existent, ils n'arrêtent pas le flux littéraire dont nous sommes affligés. Est-ce le cas de dire : Abondance ne nuit pas ? — Ces réflexions critiques ne s'adressent pas à M. l'abbé Touroude, qui en arrivant après bien d'autres, a pris un rang honorable parmi les écrivains qui traitent de l'hypnotisme. Son étude a plusieurs mérites ; elle est courte ; elle est complète ; je dirais qu'elle est décisive, si la question agitée était de celles qui peuvent être entièrement résolues par l'autorité d'un particulier.

L'hypnotisme y est envisagé d'abord au point de vue historique ; ses origines sont rapidement indiquées ; des appendices jetés au fond du volume donnent de plus amples détails. C'est du vieux retapé ; sous un nom et une forme moderne, c'est l'antique magie qui revient, enveloppée dans un manteau scientifique. Cette affirmation nette a son importance : elle prépare aux conclusions doctrinales de l'auteur. Au point de vue hygiénique, l'hypnotisme présente des dangers qui sont énumérés et appuyés sur les faits. Ici tout le monde est d'accord. Sous le rapport moral, l'hypnotisme a "ses pratiques obscures, ses suggestions criminelles ; l'empire que le magnétiseur exerce sur le magnétisé, l'abdication absolue de la volonté que le second fait entre les mains du premier sont autant de raisons qui rendent l'hypnotisme illicite. Le magnétisme, tel qu'il est pratiqué, a été condamné ; or, au témoignage des plus graves théologiens, les efforts de certains catholiques pour distinguer l'hypnotisme du magnétisme sont vains."

La conclusion s'impose. Ici encore on s'entend à peu près ; il n'y a que les intéressés qui soient réfractaires aux défenses portées par l'autorité compétente. Mais la question religieuse, qui renferme celle des causes, constitue toute la difficulté. Sur ce point, M. l'abbé Touroude est très personnel, beaucoup plus que certains catholiques, qui balaient et se débloquent ; il se prononce carrément ; cette partie de son étude est celle qui mérite davantage l'attention. Pour le dire en passant, un accord trop d'espace aux faits, désormais acquis, pas assez à la doctrine. Des descriptions

minutieuses qui gonflent les volumes sans leur donner plus de poids, correspondent à la curiosité d'un public frivole : nous en avons assez. Quo' aborde le sujet par le côté doctrinal plus largement, surtout plus vigoureusement, plus en conformité avec les décisions—encore incomplètes—de l'Eglise.

C'est sur ce terrain que les médecins et les théologiens, les matérialistes et supra-naturalistes se rencontrent et se heurtent. C'est vers ce point que doivent converger les travaux des apologistes contemporains. "En considérant attentivement les différentes circonstances de ces expériences, peut-être ne serait-on pas éloigné de soupçonner que tout n'est pas naturel dans un certain nombre de phénomènes." Ce jugement est modeste et sage. A l'appui de sa thèse, notre auteur invoque : 1° l'impunité des souteneurs de l'hypnotisme ; 2° l'immoralité habituelle des sujets sur lesquels ils opèrent ; 3° le développement de l'immoralité publique, conséquence de ces pratiques.

Du reste, notre auteur distingue, avec une parfaite mesure, qui le met à l'abri du soupçon de fanatisme : 1° les faits naturels de l'hypnose, 2° les faits suspects, 3° les faits préternaturels. Il ne se dissimule pas que le mélange de toutes ces nuances dans les mêmes phénomènes est la source des obscurités qui s'y trouvent et des controverses qu'elles soulèvent. Après une énumération méthodique des faits les plus extraordinaires, notre auteur aborde le redoutable problème des causes. Il constate sans malice l'embarras des matérialistes et des positivistes, qui rient, qui nient, qui en tout cas refusent de s'occuper des faits qui demeurent pour eux inexplicables à moins de les attribuer à "la force neurique rayonnante".

Quelle belle occasion de monter un petit charivari à tous les fabricants de mots amphigouriques, sous lesquels ils dissimulent le néant de leurs pensées ! C'est de la science foraine. Pourquoi M. Touroude n'est-il pas un peu plus méchant ? Nous sommes tentés de nous en plaindre. Pour lui, il s'avance avec résolution à travers le brouillard, à l'aide de quelques règles de bonne philosophie : 1° une cause physique est constante comme une loi ; la cause hypnotique est variable ; 2° mille moyens divers—souvent contradictoires—produisent les mêmes effets ; 3° toute cause est proportionnée à son effet : cette proportion manque dans l'espèce. Ce qui prouve que la cause n'est pas physique, c'est que nul ne peut être hypnotisé sans son consentement, au moins pour la première fois. Or, l'action d'une cause physique ne dépend pas de la volonté, soit objective soit subjective : que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, le chloroforme vous endormira. Ces arguments sont excellents.

Si la cause des phénomènes n'est pas physique ou psycho physiologique, c'est un agent mystérieux qui opère. Quel est-il ? La logique mène droit à l'action préternaturelle ; et

comme elle est fautive le plus souvent, c'est un cours de démonologie qu'il faut ouvrir. Ainsi dit, ainsi fait. L'abbé Touroude, qui tient l'émon à distance de son âme, comme nous les saints, n'en a pas peur pour ses solutions : il nous entretient docilement du démon d'autrefois et du démon d'aujourd'hui, des sibylles grecques et des sibylles parisiennes. Elle est sa conclusion. On la lui reproche : on peut reprocher à d'autres un excès contraire. Dans l'état, l'Eglise n'ayant pas tranché la question de principe, et ne s'étant prononcée que sur des cas particuliers, il y a pour les écrivains une certaine liberté d'opinion. Mais ici la liberté a des limites : le sens commun, doublé du sens chrétien, suppose ainsi. De quel côté faut-il pencher ? Le vent est au naturalisme ; l'influence du milieu gagne les catholiques eux-mêmes ; il faut réagir. Le R. P. Hahn a succombé au modernisme.

Le R. P. de Bonniot, dont nous pleurons la perte récente, s'est entendu dire qu'il accordait trop aux forces naturelles, par un respect exagéré pour la science. M. l'abbé Méric, à qui nous devons le plus brillant volume sur la matière, le plus huppé, le plus documenté, a été jugé "trop peu concluant, un peu trop naturaliste, timide à l'excès et osant à peine se prononcer en bien des endroits". Cette appréciation, un peu trop sévère, laisse subsister tous les mérites de l'ancien professeur de Sorbonne. Mais si nous écarterons les descriptions des phénomènes, l'exposition et la répartition des systèmes, pour nous en tenir à la partie purement théologique, et surtout aux tendances, nous préférons le P. de Bonniot (*Le Miracle et ses contre-façons*), malgré quelques défaillances ; le P. Franco (*Le Magnétisme revu à la mode*) ; M. l'abbé Charles Trotin (*Revue des sciences ecclésiastiques*, 1887) ; M. le docteur Dolhagaray (*ibidem*, 1889).

L'étude de M. l'abbé Touroude appartient au groupe des travaux théologiques et intégraux sur la matière ; elle mérite d'être prise en considération par les esprits sérieux. D'une facture simple et sans prétention, très modérée dans le ton, respectueuse envers les contradicteurs, elle est l'œuvre d'un ami de la vérité, qui cherche son triomphe en s'oubliant lui-même. Tant de qualités, additionnées avec les nombreux encouragements, qui lui sont arrivés de toutes parts, lui assurent un légitime succès.

P. AT.

Prêtre du Sacré-Cœur.

UNE COLONIE FEODALE EN AMERIQUE : L'ACADIE

(2e article) (1).

(SUITE ET FIN)

Ainsi organisée et complétée, la nouvelle colonie acadienne travaillait et se développait. En ce temps là on commençait à le fallait—par

[1] Voir l'Economiste français du 24 août 1889.

le commencement. On lotissait les terres ; on les défrichait, on donnait un abri, d'abord comme rudimentaire ; puis on plantait et l'on semail. Ricardo, dans ses études sur les progrès de l'entreprise humaine soutenait, que pour la mise en culture des terres, les hommes ont dû commencer par les meilleures ; Carey, au contraire, revenant sur cette théorie, prétendait qu'ils avaient été contraints, faute de moyens suffisants de débiter par les plus légères. En Acadie, c'est Ricardo qui avait raison. Les colons s'étaient établis le long de cours d'eau capricieux, qui avançaient, se retiraient, laissant derrière eux, pour y revenir plus tard, de vastes espaces couverts du limon le plus gras et le plus fécond. Nos colons, parmi lesquels étaient des Saintongeais, habitués à ces va et vient de la mer sur les prés salants, n'eurent pas plutôt découvert ces terrains qu'ils s'y établirent ; pour se protéger contre l'empatement habituel du fleuve, ils bâtirent, au prix des plus durs travaux, une digue infranchissable, faite d'énormes troncs d'arbres et de terre soigneusement battue. Une moisson abondante les dédommageait dès la seconde année.

Sur de pareilles terres on pouvait tout récolter. Quand la population eut augmenté—et nous verrons avec quelle rapidité—on eut, dès la deuxième génération, des bestiaux de toute nature ; on cultiva tous les genres de plantes. "L'Acadie, écrivait un voyageur qui vit la troisième génération, La Mothe Cadillac, l'Acadie produit froment, seigle, blé d'Inde, et toutes sortes de légumes, herbes potagères, principalement des choux cabus qui y viennent d'une grosseur excessive ; les plantes y réussissent aussi fort bien, entre autres les pommiers et les poiriers... On élève des bestiaux autant qu'on le veut : le bœuf y est d'un goût merveilleux, les moutons y sont aussi grands que dans les Pyrénées et en Espagne. Les chevaux y sont de belle taille. Il y a aussi quantité de volailles, des oies, des coqs d'Inde et des pigeons francs". Tout cela, d'ailleurs, se vendait presque pour rien : le froment valait 50 sols le bœuf de 40 livres ; le bœuf sur pied, de 30 à 40 livres la pièce, et au détail 2 sols la livre ; le mouton, 3 sols la livre ; le lard, 2 ou 3 sols ; les œufs, 5 sols la douzaine ; une paire de poulets 10 sols, etc.

Soixante ans plus tard, vers 1750, quand, après le traité d'Utrecht, les Anglais victorieux occupèrent le pays, les prix avaient à peine progressé. Un capitaine, Brook Watson, dont on a gardé le journal, écrivait qu'un bœuf valait cinquante chelins, un mouton, cinq, et un minot de blé dix huit deniers.

A cette période de leur existence, les Acadiens, — étaient, malgré les infortunes de leur patrie, malgré leurs propres misères et la proscription même qui les menaçait, un peuple à la fois honnête, habile et prospère, qui faisait l'admiration et l'envie des vainqueurs. "C'était, dit le même Brook Watson, un peuple honnête, industrieux, sobre et ver-

teux. Rarement des querelles s'élevaient parmi eux. En été, les hommes étaient constamment occupés à leurs fermes ; en hiver, ils coupaient du bois pour leur chauffage et leurs clôtures et faisaient la chasse ; les femmes s'occupaient à carder, à filer et à tiser la laine, le lin et le chanvre que ce pays fournissait en abondance... Il y avait peu de maisons où l'on trouvait une barrique de vin de France... On n'encourageait pas les jeunes gens à se marier, à moins que la jeune fille ne pût tisser une paire de draps et que le jeune homme ne pût faire une rone.

Ces qualités étaient jugées essentielles pour leur établissement, et ils n'avaient guère besoin de plus, car chaque fois qu'il se faisait un mariage, tout le village s'employait à établir les nouveaux mariés. On leur bâtissait une maison ; on défrichait un morceau de terres suffisant pour leur entretien immédiat ; on leur fournissait des animaux et des volailles, et la nature, soutenue par leur propre industrie, les mettait bientôt en moyen d'aider les autres.

Ce n'est pas, on le voit, l'Acadie, c'est l'Acadie, c'est la véritable Icarie. C'est le communisme spontané entre gens naturellement vertueux, avec tout ce qu'il comporte de générosité native, et qui fait illusion en faveur du communisme organisé dans des sociétés où triomphent le vice et l'égoïsme. Notons que cet échange de bons offices ne devait pas être une sinécure, les mariages parmi eux étaient singulièrement fréquents. Nul sans doute ne restait longtemps célibataire, à en juger par l'accroissement prodigieux d'une population qui ne reçut jamais que de rares et faibles contingents de la mère-patrie.

En 1804, étaient partis quelques familles ; malgré les traces du début d'autres vinrent les rejoindre dans les années suivantes : en 1662 cependant on y comptait encore à peine 25 ou 30 Français ; en 1650, ils étaient déjà 400 ; en 1686, ils étaient 920 ; en 1704, 1,450 ; en 1714, 2,500 ; en 1731, 4,800 ; en 1739, 7,100 ; en 1748, 13,000.

A ce moment les Anglais, qui après bien des vicissitudes, occupent l'île pour en devenir bientôt les maîtres incontestables par le traité de Paris, commencent contre ces paisibles Acadiens une de ces cruautés monstrueuses qui ont trop souvent déshonoré la grande politique anglaise. Ils tenaient garnison à la Nouvelle-Acadie ; garnison assez faible d'ailleurs ; l'immigration anglaise n'avait encore amené aucun colon sérieux ; la garnison ne vivait et ne pouvait vivre que de ce que produisaient l'élément français. Ces Français avaient aux termes du traité d'Utrecht, le droit de se retirer où ils voudraient, en emmenant leurs biens meubles, bestiaux, etc. Ils pouvaient au contraire, rester en Acadie devenue terre anglaise, mais à la condition de prêter serment, pur et simple, de fidélité à l'Angleterre. Ils auraient bien souhaité rester, car ils attachaient à cette terre qu'ils avaient créée, mais ils ne voulaient à aucun prix prêter le serment demandé. Toutes les fois—et ce fut souvent—qu'ils avaient été pressés

de le faire, ils avaient répondu par un refus catégorique. Les Anglais, de leur côté auraient bien voulu chasser ces ennemis qui, comme soldats pendant la guerre, les avaient humiliés par la plus intrépidité défense et les avantages les plus inespérés, et comme fideles Français, les contraignaient chaque jour dans leur amour de l'Angleterre ; mais eux partis d'état le désert, c'était la famine, c'était la ruine. Il fallait patienter, les tolérer jusqu'au jour où l'on pourrait les remplacer par des colons anglais. De ces deux prétentions rivales sortit une transaction qu'on appela neutralité. Les Acadiens en 1730, prêtèrent un serment ainsi conçu :

Les Acadiens reconnaissent le roi d'Angleterre pour souverain seigneur de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, mais s'engageant en même temps à ne prendre les armes ni contre le roi de France ni contre le roi d'Angleterre.

Cela dura ainsi jusqu'en 1750. A ce moment une expédition considérable depuis longtemps conçue et préparée partit d'Angleterre, emmenant d'un coup 2,500 colons anglais, choisis de telle façon que cette réunion allait constituer, tout soudainement une colonie avec tous les organismes nécessaires. A ces colons nouveaux, il fallait des terres. On leur en donna. Brusquement, les Acadiens, confiants dans cette neutralité qui durait depuis 1711, et surtout depuis 1730, furent chassés de chez eux poussés au rivage, embarqués, proscrits. Le pillage, les pires violences accompagnèrent cette barbare exécution. Les uns furent emmenés aux Etats-Unis, d'autres en Angleterre ; d'autres passèrent au Canada, aux Antilles ; d'autres revinrent en France, d'où plus tard ils allèrent à la Guyane et à la Louisiane. Ce fut la ruine et la désolation.

Puis le temps, qui guérit tout, passa sur cette grande misère. Ceux des Acadiens qui avaient pu rester en Acadie se tuèrent. D'autres restèrent dans les territoires voisins où ils avaient pu s'échapper. Mais le lien ne fut pas rompu. L'Acadie nation, si l'on peut ainsi parler, se substitua à l'Acadie territoire. On a dit que la Vendée, expression politique, s'étendait sur trois des anciennes provinces françaises. L'Acadie aussi expression nationale s'étend depuis 1755, par la dispersion de la population sur trois anciennes provinces canadiennes : la Nouvelle-Ecosse, ou Acadie proprement dite ; le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince Edouard. Des 1766, les membres éparés de ce corps martyrisé formaient dans ces trois provinces, un total de 6,000 à 7,000 personnes ; en 1803, rejoints par quelques exilés et reliés entre eux par les prêtres que chassait de France la Révolution, ils étaient déjà 8,400 ; en 1811, ils sont 11,000 ; en 1840, 32,000 ; en 1860, 69,000 ; en 1870, 88,000 ; en 1880, 109,000 ; en 1890, le recrutement canadien doit en trouver 125,000.

Ils vivent aujourd'hui mélangés parmi les Anglais protestants et les

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

17 Février 1890—N° 53

LES EPREUVES

—DU—

CŒUR.

(Suite)

Mais alors il ne songeait point qu'il entrerait chez Pascal pour lui enlever son trésor, sa suprême joie, et lui infliger un désespoir plus amer encore que le premier. Il se trouvait donc obligé d'éteindre en lui les derniers sentiments qui s'y pouvaient encore, afin d'accomplir jusqu'au bout la tâche odieuse qu'il s'était imposée.

—D'où venez-vous ? lui demanda son père.

—De partout, et dans chaque pays j'ai subi les mêmes luttres, les mêmes déceptions. J'ai dépensé l'or à pleine main, je suis resté trois jours sans manger, faute de pain. J'ai couché dans des carrières ou dans des cabanes de bûcherons, et j'ai habité des palais. Ma vie a présenté tour à tour les contrastes les plus

violents. J'ai poursuivi le plaisir et cherché l'extorquissement ; j'ai trouvé la satiété et la fatigue. Ne me demandez pas si les amertumes de cette vie m'ont converti, je vous répondrai : non ! J'ai gardé mes vices, mes appétits, et à cette heure, il me faut de l'or encore, il m'en faut toujours.

Pascal Marsan se leva, et ouvrit un tiroir, son fils l'arrêta d'un geste. —Ce n'est pas cela qu'il me faut, dit-il. Je veux une fortune, et non pas un secours.

—Une fortune ! Est-ce à moi que vous allez la demander ?

—Vous possédez du moins l'instrument de cette fortune.

—Expliquez-vous, Olivier, mais parlez plus bas, j'ai toujours la crainte que les éclats de votre voix soient entendus...

—Je comprends, fit Olivier. Il regarda la porte d'un cabinet, derrière laquelle on entendait les bruits légers causés par l'arrangement du ménage.

—Si vous êtes raisonnable, dit Olivier d'un accent plus doux, tout ira bien ; vous et moi nous nous entendons à merveille ; seulement n'essayez pas de vous mettre en travers de ma fortune ! car je briserai ce qui s'opposera à la réalisation de mon vouloir.

—Vous ne pouvez que me tuer dit le vieillard.

—Vous souvenez-vous de Luc

—Attendez, j'ai souvent entendu prononcer ce nom... Je me souviens, Luc était le propre frère de Blandine Auvilliers, mère de Claire votre belle-mère.

—Votre mémoire est fidèle. Eh bien ! Luc Auvilliers va revenir à Paris.

—Oseriez-vous le voir ?

—Je veux davantage. Il revient isolé, riche à millions, et il souhaite s'entourer des derniers membres de sa famille.

—Ni vous ni moi devons paraître devant lui, répondit Pascal, vous parce que vous avez fait mourir Claire de chagrin, et moi... parce que vous êtes mon fils !

—Il reste une troisième personne, répliqua Olivier.

—Qui donc ?

—Ma fille.

—Votre fille ! s'écria le vieillard qui ne put contenir son indignation. Osez-vous lui donner ce titre, vous qui l'avez oubliée pendant huit ans, ne vous inquiétant pas même si elle trouvait du pain chez des étrangers.

—Votre fille ! On voit bien que vous ignorez ce qu'est la force du sentiment paternel, sans cela vous n'oseriez pas prononcer le nom de votre enfant. Elle a vécu pendant dix années des aumônes de Suzanne, et quand je la retrouvai, la petite martyre songeait au suicide ; ce sont mes bras qui la retinrent sur la pente de l'abîme... Votre fille ! Je vous défends, entendez-

vous de lui donner ce titre, vous n'en êtes plus digne !

—Ne faisons pas de sentiment, dit Olivier : en entrant chez vous, j'ai commencé par cette recommandation. Que j'ai négligé de remplir mes devoirs, c'est possible ; qu'on ait donné du pain à l'enfant de Claire, et que vous l'ayez trouvée servante et gendarme de dindons, c'est vrai, qu'elle ait songé à mourir, j'admets. Et cependant, malgré mes torts, mes crimes, si vous voulez, vous ne pouvez faire que Madone ne soit pas ma fille.

—Vous lui avez donné la vie, soit ! ce n'est pas assez.

—Devant la loi cela suffit.

—En ce moment vous êtes devant moi, ne l'oubliez pas.

—Je reprends l'entretien où je l'ai laissé, dit Olivier Marsan, vous allez vous perdre dans des digressions qui m'éloigneraient du but que je veux atteindre. Luc Auvilliers a chargé un avocat que vous connaissez de retrouver les membres encore vivants de sa famille... Je revenais d'Angleterre, sans argent, aux abois, quand une annonce mise dans un journal m'a rendu l'espérance. Je cours chez maître Aubry.

—Maître Aubry... Je me souviens.

—Lui aussi, dit Olivier, lui aussi se rappelle votre cause. Il faut être juste, sa politesse à mon endroit a été assez sommaire... S'il n'avait considéré que je suis le neveu et

l'héritier de son riche client, il m'eût traité d'une façon fort leste, tandis que je dois l'avouer, il a semblé réserver quand j'ai prononcé votre nom. Mon identité bien établie, il ne me restait plus qu'à me retirer... Mais alors il m'a fait comprendre que l'enfant seule intéresserait Luc Auvilliers, et que j'essaye à lui amener l'enfant. Il me fallait la trouver, d'abord. Je cours à Luzancy, m'apprenant qu'elle avait été volée... Heureusement dans la matinée, tandis que je me mêlais à la foule au Salon de peinture, un portrait d'enfant attira mon attention. Il m'avait semblé voir la figure plus jeune de Claire... Vous devinez le reste, je vous ai suivi, et je viens vous redemander ma fille.

—Jamais, dit le vieillard, jamais je ne vous la rendrai.

—Mon intention n'est pas de vous séparer complètement de cette enfant. Elle viendra vous voir tous les jours si vous le désirez. Ce que je veux seulement, c'est que Luc Auvilliers la trouve chez moi, avec moi, s'attache à elle, et me donne par amour pour elle une situation qui me permette de vivre selon mes goûts.

—C'est justement parce que je connais vos goûts que je ne vous laisserai pas cet ange ! Quel monde verrez-vous ? Quels seront les compagnons de votre vie de débauche ? Qui veillera sur cette créature charmante ? Non ! non ! vous n'êtes

pas digne qu'on vous la confie, et je la garde !

—Je prendrai une gouvernante pour Madone, et je vous promets que jamais, jamais, elle ne sera mêlée à ma vie.

—Elle ne doit pas même la soupçonner.

—Je m'arrangerai pour qu'il en soit ainsi.

—Vous n'y parviendrez pas.

—Je viens de vous le promettre, et je m'engage de nouveau. Comprenez que ma situation est désespérée.

—Travaillez, dit le vieillard.

—Je ne sais plus ! Je ne veux plus !

—Nous travaillons bien elle et moi ! Madone pose les anges, moi je fais des découpures... Cependant je suis borgne de l'œil gauche, je fais des découpures... Mais ce qu'on veut on le peut... nous vivons de ce double labeur, et je la rends heureuse... Je l'instruis, elle m'aime : j'en ferai une fille vertueuse et charmante comme sa mère... Tenez, Olivier, vous avez été bien coupable ! si coupable que pas un père ne vous offrirait son pard-m... Eh bien ! si vous me laissez Madone j'oublierai tout, oui tout... Songez qu'elle est ma dernière tendresse... Avec elle je recommence la vie... Nous nous suffisons l'un de l'autre.

(A suivre)

Irlandais catholiques qui ne les aiment guère; ils sont loyaux sujets de l'Angleterre; ils participent de sa haute civilisation et de sa législation bienfaisante. Mais ils parlent français; ils l'enseignent à leurs enfants; ils se souviennent avec orgueil de leur passé et sans amertume de la mère-patrie qui les a abandonnés. Les Français de France sont pour eux comme des concitoyens et même comme des frères. Quel malheur que nous ne sachions pas utiliser tant de beaux sentiments que nous partageons, pour développer entre eux et nous des relations suivies et fécondes de commerce et d'amitié!

JOSEPH CHAILLEY.

ANNONCES NOUVELLES

Contrat de la Malle—A. Bolduc.
Déménagement.—Magasin de Madame Vallée.
Chemin de fer du Lac St-Jean, voir 4ème page.

CANADA

QUEBEC, 17 FEVRIER 1890

LETTER D'OTTAWA

Ottawa, 15 février.

Nous voilà en pleine fièvre parlementaire. Depuis trois ou quatre jours on peut dire que la session est entrée dans sa phase intéressante.

Vous avez suivi le débat sur le bill McCarthy. Je n'entends pas le résumer pour vos lecteurs. Je ne veux que vous donner certains détails, et vous faire part de certaines observations.

D'abord tout le monde à peu près paraît être contre le bill du fameux Dalton. C'est à qui frappera sur le champion du fanatisme. Mais de l'avis de tous, le plus bel aplatissement qu'il ait reçu est celui qui lui vient de la main de sir Hector Langevin. Jamais encore l'hon. ministre des Travaux Publics n'avait fait en parlement une charge aussi écrasante contre un adversaire. On sait que sir Hector est le type du *parliamentarian* et du politique de raison. Il donne peu de chose à la passion, et beaucoup au raisonnement. Mais dans le débat actuel, tout en obéissant aux dictées de la plus haute raison politique, il a laissé carrière à la passion, mais à la passion la plus généreuse et la plus noble, la passion qui convient au chef d'une race loyale et soumise aux lois, contre une agression inique et un fanatisme criminel.

Sir Hector a administré au député de Simcoe une raclée dont les Communes garderont le souvenir. Il lui a dit toutes ses vérités, et cela avec une énergie, une chaleur de conviction qui ont soulevé les applaudissements de la chambre.

Il a fait le plus éclatant panégyrique de la nationalité canadienne-française et il a signifié à M. McCarthy que cette nationalité entend vivre et qu'elle vivra, en dépit des attaques de lui et de ses pareils.

Le ministre des Travaux Publics a bien mérité de la province de Québec.

Avant lui M. Davin avait criblé M. McCarthy des sarcasmes les plus spirituels. Il a remporté un grand succès.

Après Sir Hector, M. Mills a prononcé un très beau discours pour la défense de notre langue. Honneur à lui.

Enfin M. Blake a fait entendre sa voix si pleine d'autorité, et M. McCarthy a reçu un nouvel écrasement. On ne saurait trop féliciter l'ex-chef de l'opposition pour sa harangue d'un ton si élevé et d'une si belle forme oratoire, ainsi que de l'esprit généreux qui l'animaient.

N'oublions pas M. Curran qui a prononcé en français un éloquent discours contre le bill néfaste de M. McCarthy. Encore un ami et un allié précieux de notre race!

Vous connaissez les amendements. Je crois qu'en définitive il en sera soumis un dernier qui ralliera toutes les nuances de la majorité hostile au bill.

X...

Contestations d'élections

Fredericton, N. B.—La contestation des élections a causé une surprise générale parce que la chose avait été tenue presque secrète. Les élections des membres de l'opposition à St-Jean, sont contestées ainsi que celles de MM. Powell et Stevens dans Westmoreland.

L'OPINION VOIT CLAIR

Le gouvernement a beau faire, l'opinion voit clair de plus en plus dans la situation financière telle que créée par lui.

Il est bien bon de jongler avec les chiffres, de classer les dépenses d'une manière fantaisiste, d'appeler certains paiements *dépenses spéciales*, les gens clairvoyants ne sont pas dupes et se disent: qu'on appelle ces dépenses comme on voudra, il faut les payer.

Il n'y a pas que l'opposition qui parle ainsi. Une foule de libéraux déplore l'entêtement et l'extravagance ministérielles, et des journaux d'une indépendance reconnue déclarent nettement que les prétentions du gouvernement sont insoutenables.

Voici, par exemple, ce que nous lisons dans le dernier numéro de la *Vérité*:

Vendredi, nous avons eu une nouvelle attaque contre le gouvernement par M. Leblanc. Cette fois, le député de Laval s'en prend à l'augmentation des dépenses qui est considérable, il faut l'avouer. Ce que M. Leblanc blâme surtout, c'est l'habitude qu'a le gouvernement, selon lui, de porter au compte du capital des dépenses qui ne devraient pas y être. Il a formulé ses griefs dans une motion de censure qui a été rejetée par un vote de 28 contre 14, beaucoup de députés étant absents.

Nous ne prétendons pas être très versés dans les questions financières. Mais il nous paraît évident que certaines dépenses sont, en effet portées au compte du capital sans raison. On parle de dépenses *spéciales*, et c'est là dessus que se livre la bataille entre le gouvernement et l'opposition pour savoir s'il y a un déficit ou un surplus. Le gouvernement appelle *spéciales* certaines dépenses qui ne se présentent pas tous les ans, qui se font une fois pour toutes, comme les \$50,000 votées pour l'achat de grains de semences. Comment, demande le gouvernement, peut-on faire entrer de telles dépenses parmi les dépenses ordinaires? Comment, riposte l'opposition, peut-on les porter au compte du capital? Sur ce point encore l'opposition paraît avoir raison contre le gouvernement. Il nous semble qu'une dépense est *ordinaire* ou *courante*, du moment qu'elle ne crée pas quelque chose qui reste à la Province, qui augmente la richesse publique. Que la Province construise ou aide à construire un chemin de fer, c'est une dépense qui doit être portée au compte du capital; qu'elle ajoute quelque chose à ce chemin de fer en l'améliorant, c'est encore une dépense qui augmente le capital. Mais *entretenir* le chemin dans l'état où il était, c'est faire une dépense *ordinaire* ou *courante*, une dépense qui doit être portée au compte du revenu.

De même, si la Province fait une large somme, comme les \$50,000 pour grains de semence, cette dépense, pour ne se présenter qu'une fois pour toutes, est une dépense qui n'ajoute rien au capital. Encore une fois, nous ne prétendons pas être familiers avec la comptabilité; mais le gros bon sens nous dit que toute dépense qui ne crée pas quelque chose, qui n'ajoute pas à l'avoir national, doit être payée à même les revenus de la province. Car, en matière de finances, les états et les individus doivent être soumis aux mêmes règles. Or, s'il est permis à un homme d'emprunter pour se bâtir une maison ou s'acheter un champ, il lui est défendu, sous peine de banqueroute, de recourir aux emprunts pour payer son tailleur, son boucher, son épicière et son boulanger. Il faut que son revenu suffise pour payer toutes ses dépenses, excepté celles qui ont pour objet d'augmenter son capital et, par là, son revenu. Autrement, il est en déficit. S'il lui arrive quelques recettes inattendues et extraordinaires, il peut faire, dans la même proportion, des dépenses *spéciales*. Mais, en fin de compte, s'il veut que l'ordre règne dans ses affaires, il ne doit dépenser pour vivre que ce qu'il gagne. Il ne lui est loisible de recourir aux emprunts, encore une fois, que pour accroître son capital, ses sources de revenu. Nous voudrions voir nos affaires provinciales conduites d'après ce système rationnel que tout le monde peut comprendre. Pour cela, il faudrait réduire les dépenses considérablement. C'est ce que l'opposition prêche; maintenant qu'elle nous montre où elle se propose de faire les retranchements nécessaires.

Eh bien, voilà à peu près ce que nous écrivons depuis des mois. Le gouvernement Mercier dépense systématiquement, délibérément, plus que les revenus réguliers de la province. Il appelle le surplus de la dépense: *dépenses spéciales*, et il veut faire croire que tout va bien.

C'est une absurdité criminelle! Comment! vous n'avez que \$3,617,932 de revenus, pour faire face à \$3,543,618 de dépenses ordinaires, plus \$405,459 de dépenses dites *spéciales*, soit \$3,949,078 pour les deux montants de dépenses réunis. Et en réalité, sur le montant de 405,459 il n'y a que \$168,462 qui soit vraiment dépense imputable au capital; de sorte qu'il reste \$236,996 à ajouter au chiffre de \$3,543,618. Total des dépenses imputables au revenu \$3,780,614. Revenus: \$3,627,932.

On voit quel est le décaissement: \$162,000.

Et il y a à part cela les dépenses, vraiment imputables au capital.

Il n'est pas surprenant que les hommes indépendants poussent un cri d'alarme.

PETITE GAZETTE

La législature de la Nouvelle-Ecosse s'ouvrira jeudi prochain.

Le trésorier de la province fera son exposé budgétaire, vendredi prochain.

Aujourd'hui, Sir John Macdonald proposera que les ordres du gouvernement aient préséance le jeudi jusqu'à la fin de la session. On espère ajourner avant Pâques.

En réponse à la députation des partisans de la tempérance, M. Mercier a répondu qu'ils étaient trop tard cette année pour changer la loi des licences.

Les officiers de 85e bataillon qui avaient poursuivi le *Monde* en domages, ont discontinué leurs procédés, après un arrangement à l'amiable.

Toute la presse est unanime à faire l'éloge du discours de l'hon. M. Blake. La presse dit que l'ex-chef libéral a parlé comme un homme d'Etat et un homme de cœur et que la nationalité canadienne-française devra lui en être reconnaissante.

En Australie

Melbourne, 15.—La conférence australienne s'est ajournée après avoir autorisé son président à la convoquer de nouveau en 1891.

La conférence ouvrière de Berlin

Paris, 15.—Au conseil des ministres. M. Spuller, ministre des affaires étrangères, a fait part à ses collègues d'une invitation, adressée par l'Allemagne à la France, à prendre part à la conférence ouvrière qui doit avoir lieu à Berlin, conformément aux idées exprimées par l'empereur Guillaume dans ces deux résolutions. Le conseil a décidé qu'avant de répondre à cette invitation M. Spuller devrait demander des renseignements sur l'étendue des travaux de la conférence.

Relique

Berlin, 15.—Les journaux de Berlin rapportent qu'il y a quelques jours, un antiquaire berlinois achetait d'un paysan un bâton creux contenant un poignard et une tabatière minuscule. Dans cette dernière se trouvait une petite carte jaunie par le temps et sur laquelle étaient écrits ces mots:

"Poignard dont s'est servi Ravaillac pour assassiner Henri IV, le 14 mai 1610."

"Le soussigné a enlevé ce poignard, en 1815, au palais de justice à Paris."

Ministre au Sénat

Ottawa, 5.—Les sénateurs conservateurs ont envoyé une députation auprès de sir John Macdonald pour réclamer deux portefeuilles pour le sénat. L'honorable M. Masson accompagnait la députation.

La politique

Ottawa, 15.—En dépit de la raclée que lui a administrée sir Hector Langevin, M. Dalton McCarthy accompagnait hier matin une députation de son comité au bureau de l'honorable ministre des Travaux Publics. Sir Hector les a reçus avec la courtoisie qui le caractérise.

Budget

Toronto, 15.—Le trésorier provincial Ross a prononcé son discours sur le budget. Il a dit que les dépenses ordinaires étaient inférieures aux recettes. Les recettes totales pour l'année étaient de \$3,538,405.08, et les dépenses de \$3,653,356.30, soit un déficit de \$114,951.28.

Collision

Ottawa, 15.—Des voyageurs arrivés par l'express racontent qu'un terrible accident est arrivé près de Rockliffe. M. Cardigan était le conducteur du train qui se dirigeait vers l'ouest. Il avait reçu l'ordre d'arrêter à Rockliffe, gare située à un mille à l'est de l'endroit où l'accident a eu lieu; mais, paraît-il, l'agent de la station était endormi et le bureau fermé. La malle postale fut déposée sur la plateforme et le train continua son trajet.

A un mille de la gare, le train du *Sault* apparut; impossible d'éviter une collision.

La locomotive et les wagons de bagages furent brisés et l'on découvrit que le proposé à l'express, R. Thompson, de Kingston, avait été tué. L'employé aux bagages, W. Rath d'Ottawa, est grièvement blessé.

C'est par miracle que les voyageurs ont pu se sauver.

Nouvelles d'Ottawa

Ottawa, 16.—Une lettre pastorale de l'archevêque Duhamel a été lue dans les églises catholiques ici et à Hull. Cette lettre dit que des troubles comme ceux qui ont eu lieu dans Hull ne peuvent être approuvés par l'Eglise catholique. Elle demande aux fidèles d'user de leur influence pour empêcher que des troubles semblables ne se répètent mardi soir.

Le gouvernement a convoqué pour demain un caucus de ses partisans. Le comité exécutif des unions de travail et d'industries presse le gouvernement d'adopter une législation dans le sens de la requête adressée au parlement.

L'incendie de l'Université

Toronto, 15.—Les autorités civiles font peser le blâme de manque de pression d'eau à l'incendie de l'Université hier soir sur les autorités de l'université elle-même. Elles disent que la difficulté vient de l'absence d'un hydrant dans le voisinage de l'université. Elles disent encore que le terrain de l'université étant propriété privée, il était impossible d'y poser des hydrants sans obtenir le consentement de l'université.

Les autorités civiles prétendent de plus que la seule précaution contre les incendies à l'université que la ville ait jamais prise et quant à la demande du Sénat il y a quelques années, un tuyau principal de six pouces fut placé en allant directement à l'université. La pression de l'eau était suffisante, mais non la quantité, et c'est là la grande difficulté éprouvée à combattre l'incendie.

Notes maritimes

Halifax, 15.—La goélette G. S. Smith, est arrivée de Boston.

Le steamer *Peruvian*, de la ligne Allan, est parti pour Liverpool, aujourd'hui.

Le steamer *Alpha*, est parti pour les Bermudes avec la compagnie No 10, de l'artillerie Royale.

Halifax, 16.—Le steamer *Damara*, est arrivé de St-Jean, aujourd'hui.

Echos & Nouvelles

Vol

Un nommé Henri Trudel a été arrêté hier par le détective Fleury sur accusation de vol et logé à la station de police numéro un.

L'expérience prouve que rien ne détruit de fond en comble les Scrofules comme la Salsepareille d'Ayer

Drill annuel

Le drill annuel du huitième Bataillon commencera dans la première semaine de mars. Cette année ce bataillon sera réduit de deux compagnies.

Rumeur d'une défalcation considérable

Il était rumeur en cette ville samedi qu'un certain monsieur bien connu de cette ville et agent d'une des maisons les plus importantes dans le commerce de bois de Londres, avait levé le pied subitement ces jours derniers. La cause de sa disparition, dit-on, est due à ce qu'il avait un déficit dans ses livres d'à peu près \$200,000.00. Les membres de la maison de Londres avaient tellement confiance dans son honnêteté qu'ils lui avaient donné, paraît-il, des procurations lui donnant le pouvoir de retirer jusqu'à un montant d'un million de piastres dans nos banques. L'agent en question qui était marié et père de famille, avait son bureau à la Basse-Ville.

La nouvelle a jeté la consternation parmi les marchands de la Basse-Ville, qui avaient la plus grande confiance dans l'honnêteté et la probité du défalicateur.

Un des associés partira de Londres et arrivera ces jours-ci à Québec.

Les marguilliers

Voici un projet de loi qui intéresse tous les marguilliers de fabriques.

Il oblige ces fonctionnaires à rendre compte aux fabriques dans un délai uniforme.

Le texte de la mesure qui est présentée par le gouvernement se lit comme suit:

"Le ou avant le premier jour de février de chaque année, tout marguillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trente-unième jour du mois de décembre précédent, indiquant séparément les recettes et les dépenses, l'actif et le passif, justificatives de tous les paiements qui ont été faits."

Si telle reddition de compte n'est pas faite le ou avant le jour ci-dessus mentionné, un membre de la fabrique ou deux paroissiens résidents peuvent, par action au civil, obliger à rendre compte et à produire les pièces justificatives, à moins que les raisons du délai apporté à cette reddition de compte n'aient été approuvées par l'Ordinaire."

Pilules d'Holloway

Les changements de température sont souvent dommageables aux personnes qui prennent le plus de soin de leur santé, et les plus particulières dans leur diète. Ces Pilules purificatrices et apéritives sont le meilleur remède contre toute action défectueuse des organes digestifs. Elle augmente l'appétit, donne de la force à l'estomac, corrige l'état bilieux, et enlève tout ce qui est nuisible au système. Les Pilules d'Holloway sont composées de baumes rares, et particulièrement adoptées aux jeunes, aux délicats, et aux vieillards.

Comme cette médecine inestimable a pris de la renommée dans le passé, aussi prévaudra-t-elle à l'avenir par ses qualités rafraîchissantes et vigoureuses, et par son innocuité.

Cour de police

Un nommé Lépine a été arrêté samedi soir et logé à la prison, sur plainte portée contre lui par son épouse, à la cour de police. La plaignante alléguait mauvais traitements reçus de son époux par elle et sa famille.

Affreux accident

Un bien triste accident est arrivé jeudi soir, vers onze heures, sur la voie du Grand-Tronc, à Chaudière jonction. Un aiguilleur du nom de Malouin courait sur la voie en avant du train en marche, afin d'arranger les rails pour laisser passer l'engin, lorsque tout à coup, le pied lui glissa sur le rail et il tomba sur la voie; avant qu'on ait pu renverser la machine, l'engin passa sur le malheureux.

reux qui se fit horriblement broyer les deux jambes. Lorsqu'on le releva, il faisait peine à voir.

On envoya quérir un médecin en toute hâte, afin de lui donner les soins que requerrait son triste état. On a fait l'amputation d'une des jambes, et l'on croit que l'autre aura le même sort. L'état du blessé est très critique et les médecins sont d'avis qu'il ne survivra pas à ses blessures.

—Le Pectoral-Cerise d'Ayer est, sans conteste, la meilleure de toutes les préparations pour les affections pulmonaires.

Nécrologie

La mort vient de plonger dans le deuil une respectable famille. En effet, après seulement quatorze heures de maladie, Demoiselle Marie Julie Roberge, fille de Sieur Ignace Roberge, de Somerset, rendait son âme à Dieu le 13 février courant, à l'âge de 18 ans, 11 mois et 20 jours. Elle a succombé à une congestion cérébrale. Elle a aussi, tôt perdu connaissance et ne l'a pas recouvrée. Elle a été comme foudroyée.

La mort est toujours triste, mais lorsqu'elle frappe si subitement, ses coups sont bien plus douloureux. La veuve encore, Dlle Roberge jouissait d'une excellente santé, rien ne présageait qu'elle dût si tôt disparaître de la scène du monde. Le dimanche précédent, elle assistait aux offices de l'église, et maintenant elle n'est déjà plus....

C'est une rude et terrible épreuve pour son père souffrant d'une cruelle maladie depuis au-delà d'un an, et pour sa tendre mère qui n'avait plus que cette fille avec elle pour la consoler et la fortifier au milieu des épreuves qui l'accablent.

Ces bons parents pleurent cette enfant chérie, et leurs larmes sont bien légitimes. Elle était digne de leur amour.

Mademoiselle M. Julie Roberge était une jeune fille d'une conduite exemplaire. Remplie d'amour et de dévouement pour ses parents, elle s'appliquait sans cesse à leur plaisir. Elle aimait à demeurer auprès d'eux, à jouer de leurs entretiens. Aussi s'absentait-elle rarement, et pour peu de temps.

Pleine de charité et de prévenance pour ses frères, elle leur était agréable, et ils l'aimaient.

D'un caractère doux, aimable, gaie, affable, elle se faisait estimer de tous.

Sa piété était solide et éclairée. Elevée par une mère chrétienne, elle avait su mettre à profit le temps qu'elle a passé au couvent de Somerset. Elle s'approchait souvent des sacrements et priait avec une grande ferveur. De sorte qu'on a lieu de croire que, quoique frappée à l'improviste, elle n'a pas été surprise par la mort; sa vie toute entière a été une préparation à ce moment solennel. C'est là ce qui doit consoler ses parents affligés.

Que ses compagnes et amies ne l'oublient pas dans leurs prières, qu'elles hâtent son entrée dans le séjour de la gloire!

Ses funérailles ont eu lieu à Ste-Julie de Somerset, samedi dernier, le 15 février, au milieu d'un grand concours de parents, d'amis, et de paroissiens.

Le Rév. M. F. X. Couture, vicaire, a présidé à la cérémonie funèbre.

Le chant et la musique ont été parfaitement exécutés par quelques demoiselles du village.

Plusieurs ont fait la sainte communion pour elle.

Qu'elle repose en paix!

(Communiqué).

Ouvrages d'occasion

Nous tenons à la disposition de la première demande qui en sera faite 50 volumes reliés bien conservés; d'ouvrages parfaitement conditionnés pour une bibliothèque paroissiale, aussi 25 vols. à 25 cts. Nous adresserons à ceux qui en feront la demande une liste complète de ces livres.

Librairie Montmorency Laval.

PRUNEAU ET KIROUAC,

28, rue de la Fabrique.

Ordonnance du carême

Par un Indult du 17 juillet, 1844, N. S. P. le Pape Grégoire XVI a jugé à propos de régler pour ce diocèse, ce qui suit concernant l'abstinence et l'usage de la viande pendant le carême.

Suivant la teneur de cet indult, on doit, pendant ce temps faire maigre: 1o le mercredi des Cendres et les trois jours suivants et tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines; le dimanche des Rameaux et les six autres jours de la semaine sainte. Le même Indult permet l'usage de la viande tous les autres dimanches du carême, ainsi que les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines. Dans ces derniers jours, cependant, on ne peut faire qu'un seul repas en gras et il est défendu de faire usage de poisson à ce repas.

En vertu du même indult, il est aussi permis les jours d'abstinence: 1o de faire frire du poisson ou des œufs avec de la graisse ou même avec du lard, pourvu qu'on ne mange pas le lard ou de faire bouillir du lard dans la soupe ou d'y mettre de la graisse ou du saindoux; de faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries.

On peut aussi: 1o le matin des jours de jeûne prendre quelques bouchées de pain et un peu de thé, de café, de chocolat ou de quelque autre breuvage; 2o le soir des jours de jeûne où il est permis de faire un repas gras, on peut manger la soupe même grasse qui serait restée du dîner. (Cette permission s'étend à toutes sortes de personnes.)

Enfin ceux qui, à raison de leur âge, ou de leurs travaux sont exempts du jeûne, peuvent aux jours de jeûne ou le gras est permis, manger gras à tous les repas.

Non seulement pendant le carême, mais tous les jours maigres de l'année, il est permis de se servir dans la préparation des aliments maigres, du gras de lard, de bœuf, de mouton, de poulet ou autres volailles.

